

en quelque danger. Tout ce qui a rapport à Napoléon est d'une importance sérieuse ; son nom est en lui-même une puissance ; sa mémoire un culte ; la mort même n'a pu refroidir ses cendres ; il n'y a que quelque temps, si elles eussent été rapportées sur le sol de la France, elles auraient suffi pour détruire la dynastie qui nous a été imposée par des étrangers. Maintenant tout est changé : le droit divin et le droit de l'épée ont disparu devant les droits du peuple ; l'urne électorale a mis en pièces la sainte-amponle, et par le même choc a détruit des impressions moins anciennes. Elevé au trône, non par un corps de soldats, mais par la voix unanime de toute une nation, une nouvelle dynastie règne sur nous ; plantée d'hier à l'appel de la liberté, elle a déjà poussé de profondes et impérissables racines. Fondant sa légitimité sur nos droits, elle ne peut être attaquée sans mettre en question celle que nous sommes prêts à défendre au péril de nos vies. Nous pouvons donc redemander les cendres de Napoléon Bonaparte, et accomplir le vœu qu'il a exprimé sur son lit de mort.

Que Paris, continue l'orateur, comme une nouvelle Athènes, ou une nouvelle Sicyone, reçoive les cendres d'un nouveau Thésée ; ou comme un nouvel Aratus, escorté par ses anciens compagnons d'armes, qu'il soit ramené dans un cercueil celui qui est si souvent revénu parmi nous dans un char de triomphe, au milieu des acclamations de toute la France ; mais rappelons-nous bien en même temps, que c'est le grand Capitaine que l'Europe, l'Asie et l'Afrique ont vu couvrant notre étandard d'une gloire immortelle, que nous honorons ainsi, et non le Monarque, qui, en saisissant le sceptre de Charlemagne et la couronne de Didier, n'a pas suffisamment compris que la liberté est le plus précieux de nos droits, comme étant la plus indispensable de nos possessions. Je vote donc pour le renvoi de la proposition au ministre de l'intérieur.

M. de Lameth s'opposa à la proposition du général. Il déclara qu'il ne désirait aucunement rabaisser la gloire du grand capitaine des temps modernes ; mais ce grand capitaine avait asservi la nation ; il avait violé la charte, (ici une voix s'écria, « la charte ! »), et chacun de nos droits nationaux ; il avait été la cause de l'envahissement de la France ; il avait tout sacrifié au maintien de sa couronne impériale ; il avait même commis le ridicule excès d'épouser une princesse royale. Napoléon est mort, continue l'honorable député ; que ses cendres reposent en paix, car si elles étaient apportées en France à cette époque, je craindrais qu'elles ne donnassent naissance à de nouveaux troubles. Je vote donc pour l'ordre du jour.

M. Jacminot dit, qu'après le discours du général Lamarque, il se serait abstenu d'exprimer ses sentiments, si M. La-